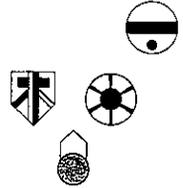


CARTOPHILIA HELVETICA

Postfach 3037 CH-8201 Schaffhausen



8. Jahrgang

8^e année

BULLETIN No 3 / 1993

Inhalt / Contenu

| | |
|---|----|
| Les Echos.... | 3 |
| Protokoll der 15. Jahresversammlung | 5 |
| Bericht von der Convention der Int. Playing Card Society | 7 |
| Neues vom Oesterreichisch-Ungarischen Spielkartenverein | 8 |
| Trevor Denning - Gewinner des MODIAND-Preises 1993 | 10 |
| La collection Robert van Gool à Turnhout | 11 |
| Schweizer Spielkarten aus Stralsund ? | 12 |
| Le droit de timbre sur les cartes à jouer en Suisse (IV) | 14 |
| Neues zur Religiösen Auslegung des Kartenspiels | 28 |
| Jass: les femmes s'imposent - Ein neues Bild für die deutschschweizer Frauen-Jasskarten | 29 |
| Neue Karten: AGM Müller AG, Neuhausen | 30 |
| Piatnik, Spielkartenfabrik, Wien | 33 |
| Voranzeige: Ausstellung im Museum zu Allerheiligen | 35 |

CARTOPHILIA HELVETICA / *Studieuse assemblée générale à Neuchâtel*

Les cartes étaient au menu

Dans les papiers que classe le marquis de Girardin, dont Rousseau était l'hôte et chez qui il vient de mourir, voici soudain qu'apparaissent des cartes à jouer... L'écriture de Jean-Jacques les recouvre. A l'encre comme au crayon, utilisant l'envers mais recouvrant très souvent à la face, il a jeté là des idées qui lui venaient à l'esprit alors qu'il songeait aux «Rêveries». En septembre 1779, le châtelain d'Ermenoville joindra ces vingt-sept cartes au gros coffret de manuscrits qu'il fera parvenir à Alexandre DuPeyrou...

C'est donc une visite de la salle Rousseau de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel où les attendait M. Schmidt qui a précédé samedi l'assemblée générale de Cartophilia Helvetica. On siègerait plus tard sur le lac, assemblée qui vit M. Haas être réélu à la présidence et M. Ruh confirmé à son poste de rédacteur du bulletin interne.

Fondée en 1978, cette association groupe à la fois des historiens que captive le passé des cartes à jouer, et des collectionneurs. C'est à un Fribourgeois, Peter F. Kopp, qu'on la doit; il avait bien dû constater que parmi les anciens trésors déjà recensés, les cartes avaient été quelque peu oubliées. Des sociétés existaient ailleurs, toutes groupées sous la bannière de l'International Playing Cards' Society. Il en fallait donc une ici. Elle marche aujourd'hui sur ses quinze ans, compte quelque 130 adhérents et une bonne cinquantaine d'entre eux avaient rejoint à Neuchâtel dont des collectionneurs anglais, allemands, français, et même un Japonais, tous heureux que les organisateurs, dont le moteur est Balz Eberhard, de Saint-Blaise, leur aient concocté deux journées bien remplies.

Au Musée d'art et d'histoire où, au nom de la Ville, les reçut ensuite Jean-Pierre Jelmini, les membres de Cartophilia Helvetica ont pu assister à une démonstration des automates Jaquet-Droz et voir une exposition de cartes anciennes, propriété du musée. Encore qu'y figuraient des jeux fabriqués par des Thiernois, les Rochias, tant à Saint-Sulpice qu'à Boudry, et par le Staviaquois Madagnié qui travailla aux Verrières, les cartiers neuchâtelois sont assez rares.

— *Là est la rançon des cartes, expliqua M. Eberhard. Un jeu est-il incomplet et souhaite-t-on s'en débarrasser qu'on le conservera s'il est beau...*

Si le président écossais de l'IPCS, M. Summerville, y prit beaucoup de plaisir, celui de Mme Steinmann fut encore plus grand. Arrière-petite-fille de Johannes Muller qui fonda à Schaffhouse, en 1828, une fabrique de cartes à jouer toujours en activité, elle retrouva là quelques jeux de famille. Des représentants des musées des cartes à jouer d'Issy-les-Moulineaux et de Leinfelden (RFA) étaient également ce week-end à Neuchâtel de même que Sylvia Mann. A Rye, dans le Sussex, elle possède la plus belle collection de Grande-Bretagne, soit 3000 jeux.

Et s'il est désormais acquis que les premières cartes de Suisse apparurent à Berne vers 1367, les débuts furent difficiles. L'Eglise y voyait peut-être le diable, qui demanda à LLEE d'interdire de battre le carton; elle eut très provisoirement gain de cause.

◇ Cl.-P. Ch.



TÉMOINS — *Vingt-sept cartes d'un jeu qui servit de bloc-notes à Jean-Jacques.* olg. E.

L'EXPRESS
Neuchâtel

Lundi 17 mai 1993

PROTOKOLL der 15. Jahresversammlung der CARTOPHILIA HELVETICA
vom 14. Mai 1993 auf dem Neuenburgersee

Die Rückfahrt von Estavayer-le-Lac nach Neuenburg mit dem Extraschiff "La Béroche" bildete diesmal einen besonders schönen Rahmen für die Durchführung der Jahresversammlung.

Um 16.10 h begrüßte der Präsident Prof. Walter Haas die Gäste, insbesondere diejenigen aus Frankreich, Deutschland und Grossbritannien angereisten. Aus Italien mussten diesmal leider Entschuldigungen verzeichnet werden.

Das Protokoll der Jahresversammlung 1992 wurde genehmigt und dem Verfasser Max Ruh verdankt. Der Verein war auch im vergangenen Jahr recht tätig. Zahlreiche Mitglieder nahmen an Tagungen und Veranstaltungen ausländischer Schwesterorganisationen teil. Eine Mitgliederliste unseres Vereins mit Angaben über die persönliche Sammlertätigkeit wurde in Druck gegeben und verteilt. Die Initianten und der Vorstand hoffen, dass die zusätzliche Kontaktmöglichkeit rege genutzt wird.

Aus der Mitgliederliste geht hervor, dass knapp 60 % unserer Spielkartenfreunde in der Schweiz wohnhaft sind, je 10 % in Frankreich und Deutschland sowie 5 % in Italien. Die Übrigen ca 15 % empfangen unser mehrsprachiges Mitteilungsblatt, das sich schlicht "Bulletin" nennt, in weiteren 8 Ländern.

Die von Kassier Alois Burri vorgestellte Rechnung weist für das Jahr 1992 bei Einnahmen von Fr. 6'702.35 einen Verlust von Fr. 98.10 aus. Das Vereinsvermögen beträgt Fr. 8'547.67 inkl. Publikationen-Fonds. Der Jahresbeitrag von Fr. 30.--, für Firmen Fr. 50.--, wird auf Vorschlag des Vorstandes auf bisheriger Höhe belassen. Die Rechnungsrevisoren Frau Sigrun Wyss und Herr Michel Kolly beantragen, die Jahresrechnung gutzuheissen, was von der Versammlung mit Dank an den Rechnungsführer beschlossen wird.

Für die Wahl des Präsidenten sowie des Vorstandes beantragt Eduard Salzmann, die bisher tätigen Mitglieder gesamthaft zu wählen. Mit Applaus wird diesem Vorschlag zugestimmt.

Präsident Dr. Walter Haas teilt mit, dass Tagungsort und Zeitpunkt für die nächste Jahreszusammenkunft bereits bestimmt werden konnten und Mitglieder aus der Region Burgdorf die Durchführung zugesichert haben. Somit findet die Jahresversammlung 1994 am 30. April/1. Mai in Burgdorf statt.

Vizepräsident und Redaktor des Bulletins, Max Ruh, ermuntert die Mitglieder, Beiträge über Spielkarten und Spielkartenforschung an ihn oder das Sekretariat einzureichen.

Ehrenpräsident Dr. Peter F. Kopp zeigt sich erfreut, dass die CARTOPHILIA HELVETICA das Kulturgut Spielkarten pflegt und auch mit Neukreationen wieder aufleben lässt. Er bekräftigt auch den hohen Stellenwert der Spielkartenforschung sowie der herzlichen Freundschaft unter den Spielkartensammlern, die der Verein durch den länderübergreifenden Kontakt fördern will.

Um 16.30 h kann der Präsident die 15. Jahresversammlung mit dem Hinweis auf die nachfolgenden Vorträge und das Bankett im Palais du Peyrou in Neuenburg schliessen.

Der Aktuar: Kurt Lehner

Den Organisatoren Dr. Balz Eberhard und Pierre-Alain Girard sei an dieser Stelle für das interessante Tagungsprogramm und dessen perfekte Durchführung gedankt.

A t t e n t i o n !

La version française du Procès verbale de notre Assemblée Générale sera publiée dans notre prochain "Bulletin".



Bericht von der Convention in Schweden

Die Convention 1993 der International Playing Card Society fand vom 6.-8. August in Stockholm statt. Gegen hundert Personen haben die Reise in den Norden gewagt und sind dafür voll entschädigt worden. Die Tagung, organisiert durch die Mitglieder der Chartophilia Sueciae, vor allem aber durch die Herren Ali Jerremalm und Tommy Stern, ist zu einem vollen Erfolg geworden.

Insgesamt fanden sieben interessante und von einem hohen Niveau getragene Vorträge statt. Dazu kam eine bedeutsame Ausstellung im Königl. Münzkabinett des Historischen Museums, wozu ein reichhaltig illustrierter Katalog über schwedische Spielkarten erschien. Eine kleinere Ausstellung von vorwiegend ausländischen Karten war im Nordischen Museum zu sehen. Ein Höhepunkt des Treffens in Stockholm war zweifellos auch der Empfang in der City Hall von Stockholm, verbunden mit einem ausgiebigen Buffet.

Anlässlich der Generalversammlung wurde neu Alberto Milano für eine zweijährige Amtsdauer als Nachfolger von Maurice Collett zum Präsidenten der IPCS gewählt. Die nächste Convention findet in der Zeit vom 23. bis 25. September in Vitoria in Spanien statt. Die Convention 1994 ist verbunden mit der Eröffnung des Spielkarten-Museums in einem bis dann restaurierten Gebäude. Bei dieser Gelegenheit erscheint auch der dritte Band des Kataloges der Sammlungen. Schliesslich wird die spanische Post eine **Briefmarken-Serie** von vier Werten mit Spielkarten herausgeben. Die Convention in Stockholm ist für alle Teilnehmer zu einem schönen und eindrucklichen Erlebnis geworden.

Katalog zur Spielkarten-Ausstellung im Historischen Museum:

Ali Jerremalm, Inga Lundström, Ian Wiséhn, TRUMPF PA HAND
(en historia om svenska spelkort) 64 Seiten /pages
reichhaltig illustriert / bien illustré

Preis / prix SFr. 24.-

Zugleich erschien:

Van der Poel, Rotterdam, De Speelkaarten collectie van het Be-
lastingmuseum, Rotterdam 1993

Einige wenige Exemplare sind erhältlich.

Preis / prix SFr. 20.-

Die beiden erwähnten Kataloge können, solange Vorrat, beim Sekretariat der Cartophilia Helvetica, Postfach 3037, 8201 Schaffhausen, bestellt werden.

On peut commander les deux catalogues chez le secrétariat de Carto-
philia Helvetica, Case postale 3037, 8201 Schaffhouse. Il n'y a que
quelques exemplaires.

Neues vom Oesterreichisch-Ungarischen Spielkartenverein

Im Garten eines am Waldrand von Klosterneuburg bei Wien gelegenen Restaurants fand am 29.Mai 1993 bei bestem Wetter die 1.Jahreshauptversammlung des Oesterreichisch-Ungarischen Spielkartenvereins TALON statt. Das Gründungsprotokoll wurde genehmigt und der provisorische Vorstand mit Klaus Reisinger als Präsidenten bestätigt. Einstimmig wurde Dr. Ragg von der Firma Piatnik die Ehrenmitgliedschaft für seine Verdienste verliehen. Die Versammlung kam überein, jeweils die Jahreshauptversammlung an Pfingsten, nächstes Jahr also 21./22.Mai als Datum vorzusehen. Die nächste Versammlung soll in Budapest stattfinden, wobei die Möglichkeit besteht, dass eine Spielkarten-Ausstellung auf diesen Zeitpunkt eingerichtet werden kann.

Uebrigens: Mit TALON wird jener Kartenrest beim Tarockspiel bezeichnet, der nicht im Spiel ist, also der Kartenvorrat.

Am Sonntag, 30.Mai, fanden dann die interessanten, mit Farbdiaspositiven ergänzten Vorträge statt. Peter Blaas berichtete über die Tiroler Jagd-Tarocke, Ferenc Horváth u. Antal Janoska stellten die Pester Kartenmacher Mayer & Wilner vor. Wie ein Kartenspiel auch als politische Manifestation eingesetzt wurde, legte Klaus Reisinger in seinem Vortrag über das Constitutions-Tarock und das Narrentarock (Dr.Anton Elfinger="Cajetan") dar. Die Anprangerung von Misständen und die Gesellschaftskritik, die auf diesen Karten von 1848 zum Ausdruck gebracht wurden, führte dazu, dass die Spiele verboten wurden. Dipl.Ing.Or.Richard Sabela stellte das wenig bekannte Montanistische Tarock von Franz Schell, entstanden um 1800 in Neutra (Mittelslowakei) vor. Zum Abschluss zeigte Dr.Rainald Scheider ein in Frankreich um 1825 entstandenes erotisch-politisches

Translucentspiel vor, wahrscheinlich entstanden zur Belustigung des Adels. Dieses Spiel ist bisher in der Literatur nicht beschrieben. Die erste Versammlung der Spielkarten-"Fans" in Oesterreich darf als in jeder Beziehung gelungen bezeichnet werden.

R.

VII Ein liberaler
Amts-Vorstand

Meine Herren
Ich hoffe, der Schmeichelei
wird Ihnen sagen, wie
schön ich dem Fortschritte
hauheige

III

VIII Besorgtheimais

Viel Mühen
macht's glück

III

IX

Nur
Salzenmusik

III

X

Zwei Vorkaeter, die
sich auf das Kinste
bestimmen wollen

X

XI Alles Sprachwort

In dem Verste

IX

XII Metamorphose

Alles
Id mauerum
Bei gloriam

III

MODIANO



TREVOR DENNING

aus Birmingham ist der fünfte Gewinner des MODIANO-Preises Dies wurde anlässlich der Convention der IPCS in Stockholm bekannt gegeben. Die Auszeichnung erfolgt im Hinblick auf die Forschungen und Publikationen zur Geschichte der Spanischen Spielkarten. Wir gratulieren Herrn Denning herzlich zu dieser Ehrung.

Le 5^e Prix MODIANO a été attribué cette année à M. Trevor Denning de Birmingham. Il a reçu ce prix pour ces travaux fondamental sur les cartes espagnoles. Nos félicitations!



2 april - 20 augustus 1993



La passion d'un collectionneur La collection Robert van Gool

Robert van Gool (né à Turnhout en 1938) a commencé sa carrière comme colleur de cartes à la Turnhoutoise. Ensuite, il a travaillé dans une autre fabrique turnhoutoise de papier et de cartes à jouer, à savoir: A. van Genechten. Par après, Van Gool a mené une vie professionnelle variée, e.a., comme hôtelier. Les années qui ont suivi l'ont vu fort peu occupé avec le monde des cartes à jouer jusqu'à ce qu'en 1980 il se découvre une passion nouvelle: la collection de jeux de cartes.

Durant une quinzaine d'années, Van Gool s'est constitué une riche collection. Le résultat en est incontestable. La collection Van Gool peut être considérée pour l'instant comme une des plus importantes collections privées en Belgique et tient une place non négligeable dans le monde des amateurs de cartes à jouer.

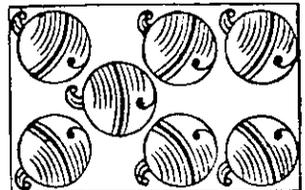
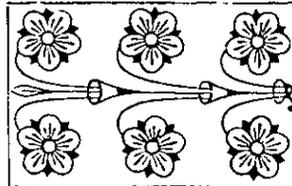
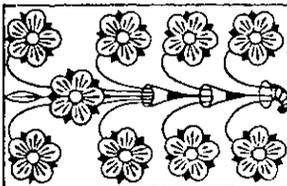
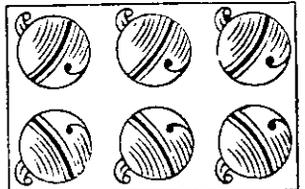
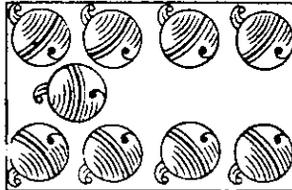
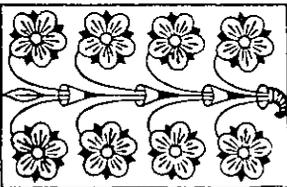
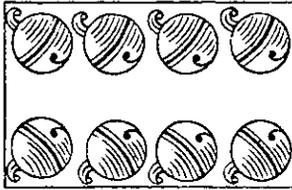
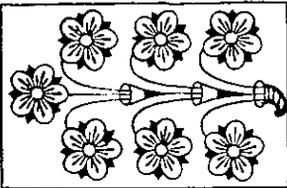
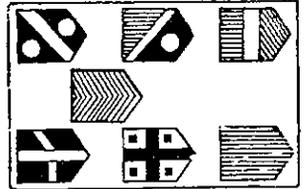
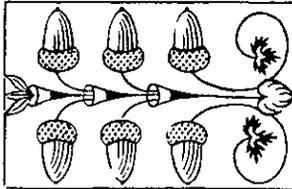
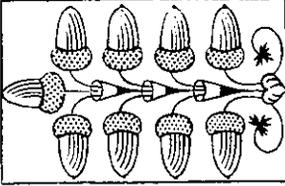
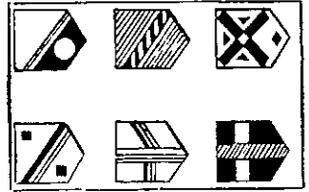
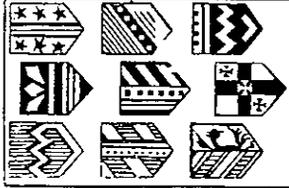
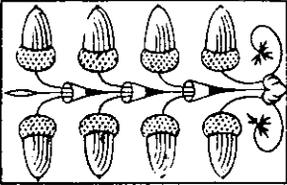
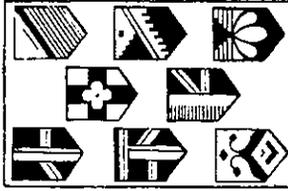
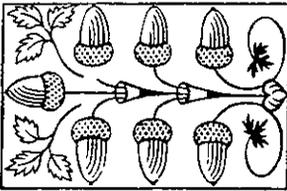
R. van Gool a accepté d'exposer une sélection de sa collection au *Museum van de Speelkaart* qui, ainsi, prête ses locaux à toute une série de belles pièces historique; ce qui prouve bien que collectionner n'est nullement une activité uniquement réservée aux musées. Avec amour et passion, les différents collectionneurs privés ont su constituer des collections attrayantes et toujours hors du commun, dignes d'être exposées.

Il va de soi que même le large éventail des pièces actuellement exposées au *Museum van de Speelkaart* ne représente qu'une sélection très limitée. Il est évident que ce n'est pas une certaine d'objets exposés, des cartes pour la plupart, qui pourra donner une idée exacte de la collection entière qui en comporte quelques milliers. Il s'agit néanmoins d'une sélection qui marque les lignes de force et qui comporte quand même un ensemble de jeux uniques et exceptionnels. Le visiteur, connaisseur difficile ou néophyte, aura sous les yeux un éventail sensationnel.

Schweizer Spielkarten aus Stralsund ?

Im Jahre 1988 wurden, durch die Bemühungen von Herrn Bruno Endrußeit, im Fundus des Stralsunder Kulturhistorischen Museums, 31 Holzdruckstöcke aus der Stralsunder Spielkartenfabrik aufgefunden. Seinem Engagement verdanken wir es, daß von diesen Druckstöcken Abdrucke gemacht werden konnten. Für repräsentative Zwecke wurden 20 Sätze, die in Leinenmappen überreicht wurden, von Hand gedruckt. Auf zwei dieser 31 Holzdruckstöcke befinden sich die Werte 6 - 9 schweizerfarbige Spielkarten, die hier abgebildet werden. Leider sind die Druckstöcke der Figurenkarten nicht vorhanden. Die Größe der Kartenrandmarken beträgt 7,5 x 4,7 cm, die Druckstöcke selbst sind ca 26 x 17 cm groß. Aufgrund der Anordnung der Farbzeichen, besonders der Schilten, kann die Aussage getroffen werden, daß es sich um ein Blatt mit Einfachbildern handelt. Doch sind auch diese vorliegenden Karten von Interesse. Weichen doch die auf den Kartenwerten 6 - 9 dargestellten Wappen teilweise erheblich von den sonst üblichen ab. Am auffälligsten wird das auf der Schilten - 9 dokumentiert. Schreibt Peter F. Kopp im Katalog "Schweizer Spielkarten" über die Bedeutung und Entwicklung dieser Spielkartenzeichen, so fehlt mir die Sachkenntnis, um hier tiefer einzudringen. Vergleiche mit Spielen meiner Sammlung und der im genannten Katalog zeigen zwar Ähnlichkeiten zu Karten von David Hurter (Katalog Nr. 43), Schilten 6, 7, 8, jedoch die Wappen auf Schilten 9 sind völlig anders. Da die ehemaligen Stralsunder Spielkartenfabriken die unterschiedlichsten Kartenbilder herstellten, wäre es durchaus denkbar, daß sie auch diese Schweizer Karten in ihrem frühen Programm hatten. So ist als Hersteller v.d. Osten denkbar. Was mir noch auffiel, ist der Umstand, daß die Rosenwerte 5-blättrige Blüten zeigen, die Mehrzahl der Schweizer Rosenfarbzeichen jedoch 6-blättrige Blüten aufweisen. Auch sind die Eichen unnatürlich spitz ausgefallen, im Gegensatz zu den meist molligen Darstellungen. Um nun, anhand der vorliegenden Karten, eindeutig den Hersteller zu benennen, wäre sicher vermessen. Vielleicht ist einer der werten Leser in der Lage, hier Hinweise zu geben, wem die Ehre des Herstellers gebührt.

Wilfried Kaschel
Neubrandenburg



Le droit de timbre sur les cartes à jouer en Suisse (IV)

LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE, UNE ET INDIVISIBLE...

Comme nous l'avions déjà laissé entendre¹⁾, le droit de timbre sur les cartes à jouer fut introduit pour la première fois en Suisse sous le régime de la République Helvétique. Dans le contexte qui nous occupe, cette période passionnante qui marqua un tournant important de notre histoire doit donc nous intéresser. Cela d'autant plus qu'elle relativement mal connue. En effet, après la tourmente qui a duré près de cinq ans, on s'empessa d'effacer ou de renier toutes ses traces, à tel point que la famille du bâlois Pierre Ochs, l'une des figures marquantes de cette époque, crut même bon de changer de nom²⁾ ! Tout se passe comme si la mémoire collective avait longtemps ignoré cette période jugée peu glorieuse et refoulé son souvenir parfois douloureux...

On sait qu'au moment de la Révolution française, l'Ancien Régime était malade aussi en Suisse: des oligarchies rigides avaient introduit une forme d'absolutisme qui finit par détacher la majorité des citoyens de l'Etat. Le malaise était particulièrement prononcé chez les "sujets" des anciens cantons, que ce soit dans les régions intégrées (comme le pays de Vaud) ou co-gérées (comme les baillages communs du Tessin, d'Argovie, de Thurgovie etc.). Depuis les guerres confessionnelles, dont la dernière avait eu lieu encore au début du siècle (deuxième guerre de Villmergen), il n'existait plus de véritable solidarité entre les Cantons. L'illusion de la cohésion était maintenue notamment par l'existence de deux camps d'importance sensiblement égale que formaient les partisans respectifs de la France et de l'Autriche. Or, le triomphe de la jeune République française sur la coalition autrichienne détruisit cet équilibre: dans plusieurs cantons - Bâle, Lucerne, Zurich ou Schaffhouse - des patriotes "éclairés", favorables aux idées nouvelles venues de France, furent portés au Gouvernement et des territoires soumis (Tessin, Valais, Suisse orientale) se soulevèrent. La République Lémanique, proclamée dans le pays de Vaud bernois, dura quatre jours - avant d'être occupée par la France, appelée à l'aide contre l'oppression bernoise par Frédéric-César de la Harpe. A l'approche des troupes françaises le patriciat de Soleure et de Fribourg s'effaça à son tour; seule Berne, prise en tenaille par les généraux Schauenburg et Brune, livra bataille. Malgré une victoire sur le front sud, à Neuenegg, elle fut vaincue au Grauholz, sur son front nord, et capitula le 5 mars 1798. Sous la "protection" de l'occupant la République Helvétique, une et indivisible, fut proclamée, un Directoire à la française installé et une Constitution dont le Bâlois Peter Ochs avait rédigé le projet sur le modèle français imposée. Seuls les Cantons primitifs qui, par ressentiments confessionnels avaient refusé de soutenir Berne dans sa lutte contre l'invasion, continuèrent à opposer une résistance parfois sanglante mais désespérée au nouveau régime. Dans un premier temps, la périphérie triomphait du centre et les idées nouvelles balayaient la tradition...

Un régime imposé de force, une occupation militaire onéreuse et humiliante, le territoire devenu champ de bataille des grandes puissances: pour beaucoup la nouvelle République était devenu le symbole de la déchéance du pays. Certains de

1) Die Spielkartensteuer in der Schweiz (I), Bulletin de la Cartophilia Helvetica No. 3/1992, p. 7.
2) Ses fils remplacèrent officiellement leur nom par celui de His.

ses projets furent pourtant exemplaires: ainsi le nouveau régime s'efforça d'établir un meilleur équilibre dans les rapports mutuels entre le citoyen et l'Etat, en redéfinissant leurs droits et leurs obligations respectifs; sur le plan concret il introduisit le suffrage universel et modernisa le pays: une monnaie unique devait éliminer le foisonnement des monnaies cantonales et étrangères dont la variété compliquait et renchérisait le commerce; on s'attaqua aux innombrables péages qui entravaient la circulation des biens et des personnes et on chercha à unifier le système des poids et des mesures. Mais le Gouvernement, dans son ardeur novatrice et pressé par le temps, ne parvint pas à convaincre; la population, se sentant bousculée, restait réfractaire, voire hostile.

La République Helvétique accumula donc les échecs. Parmi eux, l'un des plus cuisants fut celui de son régime fiscal³⁾, victime à la fois de circonstances particulièrement difficiles et de graves erreurs politiques. Tout commença par la volonté louable d'en finir définitivement avec l'ancien régime médiéval. On supprima donc les redevances "moyennageuses" du cens et des dîmes, moyennant un rachat presque symbolique dont beaucoup de redevables s'empressèrent de profiter. Pourtant, le résultat de cette réforme qui se voulait équitable fut désastreux à plus d'un titre. Tout d'abord les bénéficiaires traditionnels de la dîme, notamment l'Eglise, les écoles ou les hôpitaux, étaient furieux d'avoir été ainsi expropriés⁴⁾ et mis sous tutelle, puisqu'ils dépendraient désormais des finances de l'Etat. Non moins furieux étaient ceux qui avaient déjà fait l'effort de racheter leurs obligations sous l'ancien régime à leur valeur effective donc sensiblement plus élevée. Ils se sentaient d'autant plus lésés que, par des impôts nouveaux, on les obligeait à financer des largesses gouvernementales dont ils ne pouvaient plus profiter. Enfin, les nouveaux impôts irritèrent même les heureux bénéficiaires du régime car, à leurs yeux, l'Etat leur reprenait d'une main ce qu'il leur avait accordé de l'autre...

Car, en effet, le Gouvernement était à l'affût de ressources. C'est pourquoi, dès 1798, il développa un nouveau système fiscal. Pour la première fois, il fut question d'un impôt direct sur la fortune: sur les capitaux prêtés (2‰), les biens fonds (2‰ après déduction des dettes) et les immeubles (1‰). L'impôt sur les ventes et les successions avait eu des antécédents sous l'ancien régime; quant à l'impôt sur les revenus du commerce (1/4%) et de la production (2%), il s'inspirait de modèles bâlois et zurichois. Parmi les impôts indirects, certains avaient déjà une longue tradition comme, par ex. le Ungeld (ou Ohmgeld) grevant la consommation de boissons. D'autres étaient totalement inconnus: c'était le cas notamment des droits de timbres imposés sur certains actes, sur les journaux ou les placards ainsi que des impôts de "luxe" grevant le personnel de maison, bonnes d'enfants etc. (à l'exception du premier employé !), les chevaux et les voitures, les chiens (exceptés les chiens de garde), les montres en or ou encore... les cartes à jouer. Ajoutons que cette première loi fiscale de la République Helvétique n'est jamais formellement entrée en vigueur, la diète ayant refusé sa publication le 18 octobre 1798. L'essentiel de son contenu n'en fut pas moins appliqué par voie de décrets ...

Les espoirs que le Gouvernement avait placés dans son système qu'il avait pourtant voulu plus équitable que l'ancien régime furent bien vite déçus. Pour les raisons déjà

3) On trouvera une description substantielle dans Schanz, G., Die Steuern in der Schweiz, Stuttgart 1890, Vol I, p. 1- 35. résumé

4) Sur la nature et l'origine de la dîme, voir dans Bulletin No. 1/1993, p. 29.

évoquées, la fraude et la résistance aux impôts helvétiques ressentis comme vexatoires⁵⁾ passaient pour un comportement patriotique de "bon Suisse". Aussi, pour l'exercice d'avril 1798 à juin 1799, les rentrées escomptées à 13,8 millions de francs ne s'élevèrent qu'à 3,8 millions. Le pays n'en était pas moins épuisé: les Français, plus rapides et plus efficaces, venaient d'y prélever un "impôt de guerre" de 15 millions...

Le Gouvernement dut donc remettre son ouvrage sur le métier: en décembre 1800 fut enfin promulgué une nouvelle loi fiscale. Ses principes et ses intentions étaient toujours les mêmes. La révision portait surtout sur des aspects techniques: on renonça à des impôts impossibles à prélever ou alors on en rendit la perception plus efficace. Ainsi, personne n'avait, par exemple, songé à déclarer les sommes qu'il avait prêtées; on renonça donc à les imposer mais, en guise de compensation, on ne déduisit plus les dettes de la valeur imposable des bien-fonds ou des immeubles. D'autre part, les obligations (prêts, hypothèques, vente etc.) n'étaient désormais valables, c'est-à-dire ne pouvaient faire l'objet d'une action en justice qu'une fois couchées sur papier timbré au prix de 1% de la valeur du contrat en cause. Parmi les améliorations techniques on citera encore: la suppression de l'impôt sur les bénéfiques, trop facile à frauder, et son remplacement par une patente exigée pour l'exploitation de tout commerce ou entreprise (modulée selon le type d'entreprise et le montant du capital engagé); l'introduction d'un impôt sur les salaires (1% sur les bas salaires, 2% sur les salaires plus élevés); l'impôt de luxe est modifié et supprimé sur le personnel domestique féminin; sont en outre abandonnées les taxes sur les chiens (comment définir un chien de garde ?) et sur les montres en or; en revanche, on introduisit l'obligation du permis de chasse; l'impôt sur la consommation de boissons fut augmenté et le droit de timbre, applicable désormais aussi aux cartes à jouer, rendu plus efficace.

A n'en pas douter, la nouvelle loi était plus efficace que le premier projet - et surtout mieux appliquée. Toutefois, prise dans les turbulences de l'évolution politique, elle s'affaiblit bien vite. En effet, coup de théâtre, l'impôt foncier fut aboli dès la fin de l'année 1801; ainsi l'une des innovations les plus fondamentales de la République en matière fiscale - l'impôt direct - était presque totalement abandonnée et l'on en revenait peu à peu au régime antérieur, fondé principalement sur les impôts indirects. Ajoutons qu'en mars 1800 déjà, le Gouvernement avait fait marche arrière en rétablissant les anciennes charges féodales - non pas définitivement, certes, mais pour en corriger les conditions de rachat décidément trop favorables: désormais il fallait payer 20 fois le revenu annuel d'un bien-fonds calculé sur une moyenne de dix ans... La tradition reprenait donc le dessus: le régime que la République Helvétique avait voulu introduire était en faillite. Napoléon l'avait bien compris lorsque, par son "Acte de Médiation", il redonna une structure fédérale à la Suisse. Le 10 mars 1803 fut donc officiellement le dernier jour de cette expérience que l'on pourrait qualifier pour le moins de prématurée...

* * *

5) Au sujet de la réaction à l'impôt direct, voir *ibid.*, p. 28 et ss.

Mais revenons à l'impôt sur les cartes à jouer⁶). Son histoire se divise en gros en deux grandes périodes:

- celle, de février 1799 à mars 1801, durant laquelle des **bandes** ("coupons" ou "Riemli") furent apposées sur les emballages au tarif de un sol (équivalant à 5 centimes ou Rappen) par jeu et
- celle, de avril 1801 à mars 1803, où les jeux furent marqués à l'aide d'un **timbre humide** au tarif de 1 batz et 5 centimes (15 centimes ou Rappen) par jeu de tarot et de 7 centimes par jeu ordinaire.

La première période (février 1799 - mars 1801): les coupons. En fait, il fut question d'un impôt (de luxe) sur les cartes dès 1798. On se souvient, en effet, que cet impôt venait d'être réintroduit en France; alors pourquoi ne pas suivre un si bon exemple ? Certes, le projet suscita nombre de protestations. Mais le Directoire Helvétique resta ferme et finit par introduire un impôt de luxe sur les cartes à jouer vers la fin du mois de février 1799. Le tarif fut fixé à un sol par jeu - ce qui pour beaucoup doublait le prix de vente. En guise de quittance, l'enveloppe des jeux neufs devait être scellée d'une bande officielle munie d'un timbre sec, c'est-à-dire imprimé en relief (fig. 1). Ces bandes étaient appelées "coupons" ou, en allemand, "Riemli". En janvier 1799, le Citoyen Huber, Commissaire du timbre localisé à Bâle, avait mis en service une presse capable d'en produire 10'000 exemplaires par jour. En février 1799, les cantons, chargés de la perception de cet impôt, étaient dotés d'un premier stock de ces bandes, suivi en avril d'une deuxième livraison encore plus importante. Dans les

6) Pour une description plus détaillée, cf. B.Eberhard, Spielkarten und Spielkartensteuer in der Helvetischen Republik 1798-1803, dans Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte, Zurich 1973, Vol. 30, Cahier 3/4, p. 169 - 184.

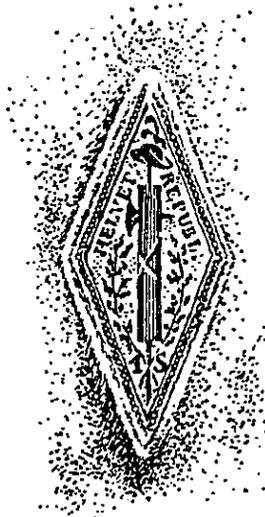
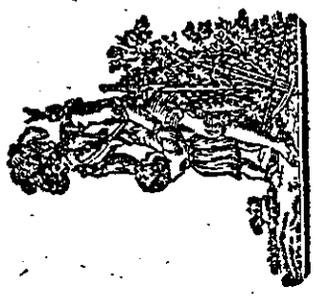


Fig. 1. Empreinte du timbre sec sur une des bandes utilisées de février 1799 à mars 1801 pour sceller les enveloppes. D'après l'exemplaire des Archives fédérales (B, Bd. 3693, Fo. 125).

Freiheit.



Einigkeit.

Schweizerische Republik

ein und untheilbar.

Beauftragung der Commissarien der National-Schach-Kammer, welchen laut Artikel 41. und 107. des Beschlusses vom 10ten Jänner 1801. die Ausföhrung des Art. 10. des Beschlusses vom 15ten December 1800. und die Organisation der durch obigen Artikel verordneten Stempel-Obkiste aufgetragen ist:

Taroken- und Karten-Stempel.

- S. 1. Der Stempel soll auf die verschiedenen Arten von Karten ausgedruckt werden wie folgt:
 - a. Bey den französischen Karten auf das Schuppen-Aß.
 - b. Bey den deutschen, auf den Schellen-Achter.
 - c. Bey den Taroken, auf den Tod.

S. 2. Alle Kartikulare, Kaufleute und Kartenfabrikanten sollen unmittelbar nach der Bekanntmachung gegenwärtiger Weisung, alle oben benannten Karten, sorgfältig eingepackt und mit einer Note über die erwähnten eingehendsten Karten begleitet, dem Einnehmer ihres Distrikts zustellen, welcher dieselben sogleich durch den Ober-Einnehmer an das Stempelsamt einsenden wird. Dieses wird dieselben unverzüglich dem Ober-Einnehmer gegenwärtiger Weisung

den Distrikts-Einnehmer wider ausstellt zu werden.

S. 3. Die Kartensabrikanten sollen dem Stempel-Amt ebenfalls durch den Einnehmer ihres Distrikts, die für die drei oben benannten Karten bestimmten Papier-Vogen vor der Fabrikation oder auch erst nach dem ersten Abdruck übersenden, sie werden sie unverzüglich durch den gleichen Einnehmer gestempelt und gegen Bezahlung der Stempel-Gebühr zurück erhalten.

S. 4. Die Kartensabrikanten, welche Karten im Ausland verkaufen, können sie ungestempelt versenden, jedoch mit Beobachtung folgender Vorschriften:

- a. Sie sollen vorläufig dem Einnehmer ihres Distrikts alle Verkündigungen die sie in dies- oder jener Absicht zu machen gedenken, und dabei die Listen oder Rollen, ihre Zeichen und Nummern, ihr Gewicht, ihren Inhalt und ihre Bestimmung, auch den Exporteur oder Kommissionär an den solche in Helvetien adressirt werden, genau und bestimmt anzeigen.
- b. Der Distrikts-Einnehmer soll von diesen Angelegen eine Kiste nehmen, und für jede Kiste einen auf Stempelpapier geschriebenen Einschreib-Schein gegen die Erlegung des Betrags des Stempel-Papiers und einer ihm bleibenden Karte von Fr. 2. abgeben.
- c. Diese Einschreib-Scheine sollen die betreffenden Listen oder Rollen bis an die Grenzen des heftlichen Gebiets begleiten, den Zoll-Ämtern, die sich auf den Wegen befinden, vorgewiesen, und den Zoll- oder Kaufmanns-Ämtern auf der Grenze ausgestellt werden, welche miten an diesen Einschreib-Scheinen die Ausfuhr der darin angezeigten Collis bescheinigen und die Scheine selbst am Ende jedes Monats den betreffenden den Einnehmern zurücksenden werden.
- d. Diese Karten-Verkündigungen ins Ausland können in Helvetien nirgendwo als in den Kaufhäusern oder in andern für die Transit-Waaren bestimmten Niederlagsbetreibern abgelegt werden.
- e. Bei Ermanglung dieser Zurücksendung und der Beobachtung der in diesem S. vorher-geführten Formalitäten von Seiten der Kartensabrikanten, soll sich der Distrikts-Einnehmer, die durch den 4ten Artikel des Beschlusses vorgeschriebene Geld-Busse von dem oder denselben, welche werden geschilt haben, bezahlen lassen.

S. 5. Alle Kartenspiele, welche zehn Tage nach der Bekanntmachung gegenwärtiger Ver- sump, den Partikularen oder Kaufleuten ohne Stempel angetroffen würden, sollen als aus dem Auslande kommend, angesehen, und folglich konfiskirt, und der Besitzer derselben in die im Art. 2. S. c. des Gesetzes vom 1ten Jenner festgesetzte Geld-Busse von Fr. 100. verurteilt werden.

S. 6. Gegenwärtige Wessung soll verkündet und angeschlossen werden, und alle öffentlichen Deamenten und hauptsächlich die Einnehmer sollen beauftragt seyn über die Vollziehung derselben zu machen.

Wien, den 2ten März 1801.

Die Commissarien der National-Schatz-Kammer,
Schwaller, Nögeli, Mey, Obwaller.

premiers mois de 1799 plus d'un demi million de bandes furent ainsi distribuées aux bureaux régionaux; la presse bâloise produisit 57'100 douzaines de petits et 9'300 douzaines de grands coupons, de quoi sceller 685'200 jeux ordinaires et 111'600 tarots.

Or, en juillet, elle cessa son activité pour ne plus jamais la reprendre. Pourquoi ? Parce qu'il fallait bien se rendre à l'évidence: ce système était un échec. Les bandes étaient trop faciles à imiter et à réutiliser. Comment prouver à des joueurs que leur jeu n'a pas acquitté la taxe une fois que l'enveloppe était entamée ou détruite ? Bref, même s'il est impossible de reconstituer le résultat d'ensemble⁷⁾, les quelques décomptes cantonaux conservés ne laissent aucun doute. Ainsi, le 10 mars 1800, c'est à dire après une année de pratique, l'Argovie n'avait utilisé que 470 douzaines de coupons sur les 3'104 douzaines reçues. Ou encore le Canton de Berne: sur les 5800 douzaines de coupons qui lui avaient été attribués, il n'avait utilisé en tout et pour tout que 381 douzaines, jusqu'au 31 mars 1801. Même si, faute de statistiques, on avait peut-être vu un peu grand au départ, le système lui-même était en cause.

La deuxième période (avril 1801 - mars 1803): le timbre humide. Pour remédier à cette situation jugée intenable des réformes étaient inévitables. Une première mesure consista, en janvier 1800, à déplacer le Bureau du timbre de Bâle à Berne afin de le rapprocher de la Trésorerie centrale. Puis on songea à un nouveau système qui remplacerait les coupons par un timbre humide. Aussi, l'article 10 de la nouvelle loi fiscale du 15 décembre 1800 stipulait-il clairement que les cartes à jouer seraient soumises au droit de timbre (et non plus à l'impôt de luxe) au tarif de 1 batz 5 centimes par jeu de tarot et de 7 centimes par jeu ordinaire. Les droits allaient donc augmenter de 40% pour les jeux courants et tripler pour les tarots. Le 5 janvier 1801 furent publiées les sanctions qui frapperaient les infractions à cette loi. Quant aux modalités de prélèvement, elles furent fixées en dernier lieu, à savoir le 10 février, dans une ordonnance d'exécution publiée et placardée le 23 mars (fig. 2) et entrée en vigueur au début du mois d'avril.

En fait, cette deuxième période se divise à son tour en trois phases: une phase de mise au point et deux phases opérationnelles. La **phase préparatoire** commença déjà le 1er décembre 1800, par une enquête "qui (demandait) de connaître les noms, raison de commerce & domiciles des fabricants de cartes à jouer dans le canton, combien de qualité de cartes qu'ils fabriquent & un échantillon d'un couple de cartes de chaque qualité(...)"⁸⁾. Les réponses sont-elles parvenues à Berne ? Si oui, elles n'ont, hélas, pas été conservées. Il ne nous reste qu'à constater que, cette fois-ci, l'administration cherchait à pallier l'absence de statistiques en faisant un inventaire de la production de cartes à jouer dans le pays de manière à pouvoir bien organiser le prélèvement du droit de timbre et en évaluer les recettes probables. Car l'application du timbre, si simple soit-elle en principe, pose certains problèmes pratiques. C'est ainsi que, pour faciliter les opérations et notamment le contrôle, on désigna une carte "fiscale" par type de jeu, à savoir l'as de pique pour les jeux à couleurs françaises, le six de grelots pour ceux à couleurs "allemandes" et le XIII (la mort) pour les tarots. Ces cartes, isolées pour les jeux terminés ou en feuilles non coupées pour les jeux en cours de fabrication, devaient être remises au receveur de district qui les transmettait à Berne où elle étaient timbrées, puis renvoyée au receveur qui les rendait à leur propriétaire contre versement du droit requis. Le nouveau système

7) La comptabilité centrale n'enregistrait en effet que les bandes livrées aux Cantons, mais pas celles vendues par ces derniers aux utilisateurs.

8) Archives fédérales, B, Bd. 3655, sans page.

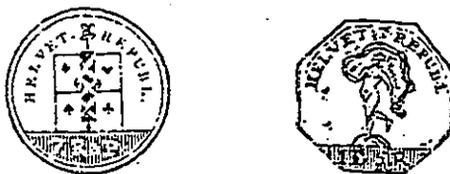


Fig. 3. Timbres humides utilisés durant la période d'avril 1801 à mars 1803 et conservés au Musée National à Zurich.
À gauche le timbre pour les cartes ordinaires (No. d'inv. 29644), à droite celui destiné aux tarots (No. d'inv. 29645).

renversera donc les rôles à l'avantage du fisc: alors que jusqu'ici les coupons "cherchaient" et suivaient les jeux, les cartes devront désormais se présenter d'elles-mêmes à un bureau central de timbrage. Ce système, "Berne" ne l'a certes pas inventé puisqu'il existait déjà, par ex. en Autriche depuis 1713; mais on notera qu'avec lui, la République Helvétique cessa d'imiter servilement le modèle français...

On fit donc graver des tampons, dont deux (les seuls jamais mis en service ?) sont aujourd'hui conservés au Musée National à Zurich⁹). Chacun porte l'inscription "HELVET. REPUBL." disposée en arc de cercle et, dans la partie inférieure, le montant perçu; celui destiné aux tarots ("1B 5R", soit 5 Batz et 5 Rapp ou centimes) a la forme d'un octogone de 21 mm. de diamètre et représente une allégorie de la Fortune; celui pour les jeux ordinaires ("7RaP", soit 7 Rapp ou centimes) est un cercle de 20,5 mm de diamètre, décoré d'un faisceau surmonté d'un chapeau (de Gessler) et flanqué de quatre as à enseignes françaises (fig. 3).

Le système allait être mis en train. Mais voilà que, avant même son entrée en vigueur, les premières réclamations et propositions "d'amélioration" furent déposées ! Citons en deux: pour les cartiers, le timbrage de feuilles entières impliquait un changement

9) Nos. 29644 et 29645.

important et coûteux: la création de nouveaux moules homogènes. On sait en effet que, normalement, les moules étaient des planches gravées de figures différentes; les 36 cartes des jeux "allemands" et les 78 lames des tarots présentent un "dessin" devant être imprimé à l'aide d'un moule avant d'être coloré au pochoir alors que, pour les jeux français, il suffisait d'imprimer les 12 figures et les 4 as décorés. C'est pourquoi la nécessité de graver des moules spéciaux ne comprenant que des six de grelots ou des lames "XIII" pour le tarot, passait tant bien que mal. Mais pourquoi choisir l'as de pique et obliger ainsi les cartiers à se procurer un moule supplémentaire pour cette seule carte (à l'époque, un moule était nécessaire pour les as décorés) ? On proposa donc de désigner une petite carte (par exemple un six comme pour les cartes "allemandes") dont il serait facile de refaire un simple pochoir (pour appliquer les points rouges ou noirs) ? Hélas, cette proposition ne fut pas retenue. Pire: l'administration avait subitement remarqué - un peu tard - que, pour certains jeux, les six étaient écartés de sorte qu'on n'hésita pas à désigner le huit de grelots comme nouvelle carte fiscale des jeux "allemands". Au lieu de deux nouveaux moules (XIII de tarot et huit de grelots¹⁰), il en fallut donc trois (un autre pour l'as de pique), voire quatre, lorsqu'un cartier trop zélé s'était déjà procuré un moule pour les six de grelots. Une deuxième proposition entendait normaliser le format des cartes de telle sorte que l'administration, au lieu de tamponner une à une des cartes terminées, puisse timbrer d'un seul coup des feuilles entières de cartes aussi bien françaises qu'"allemandes", non coupées et non colorées, voire des feuilles blanches, à l'aide de plaques de cuivre métalliques gravées d'autant de timbres qu'une feuille pouvait contenir de cartes. Cette proposition ne fut pas mieux reçue que la première. L'idée des plaques ne sera reprise que plus tard par le Canton de Vaud. Pour l'heure, une partie de la proposition se réalisa cependant d'elle même. En effet, les Schaer de Mumliswil, n'étant pas encore en possession de leurs nouveaux moules, envoyèrent des feuilles vierges - qu'il fallut bien timbrer quoiqu'uniquement à la main (peut-être à l'aide d'un pochoir indiquant les emplacements des cartes). Grâce à cette méthode les accidents du timbrage ne défigurèrent plus des cartes terminées pour lesquelles les cartiers demandaient un dédommagement: le risque passait du côté du fabricant dont un geste maladroit pouvait expédier au rebut un papier déjà chèrement taxé. Quoiqu'il en soit, le 15 octobre 1801, le Trésor faisait savoir à Burdel de Fribourg que "(...) l'expérience nous ayant appris qu'il valait beaucoup mieux timbrer les feuilles de cartes lorsqu'elles sont encore toute blanche, nous désirerions recevoir à l'avenir le papier qu'il destine à l'impression des As de pique & des figures de la mort, tel, & avant qu'il n'ait reçu la première empreinte, comme le font déjà les fabriquans de Mumliswil (...) "¹¹). Inutile d'ajouter que certains cartiers s'empressèrent de demander qu'on veuille bien leur timbrer quelques feuilles gratuitement pour compenser leurs déchets (concrètement ils envoyèrent 6 feuilles pour 70, soit 8,5%). Mais cette requête n'eut pas plus de succès que celles visant un timbrage à crédit ou le paiement en nature !

Avec ces quelques détails nous avons passé presque sans nous en apercevoir à la **deuxième phase** du système (**avril 1801 - septembre 1801**) qui est en même temps sa première phase d'application. Les instructions étaient données, les institutions en place et les frontières fermées (l'importation étant désormais interdite). Enfin, les

10) En fait, il fallait autant de nouvelles planches qu'un cartier produisait de types de tarots et de jeux "allemands". Toutefois, beaucoup de fabricants n'en produisaient qu'un seul de chaque.

11) Archives d'Etat de Fribourg, Bureau du Timbre, No. 113, Fo. 146.

cantons étaient avertis: "(...) Le timbre sur les cartes étant un impôt sur un objet de luxe (!), aucun ne doit être perçu avec plus de rigueur (...) Votre zèle saura en imposer à ceux qui voudraient éluder ce droit (...)" Il n'y aurait même pas de tolérance pour les vieilles cartes qui avaient déjà payé le coupon: "(...) La Loi n'admet aucune exception (...) on ne peut jouer avec des cartes vieilles ou neuves non timbrées quant à ceux qui sont munies de la Bande timbrée ils doivent les faire ouvrir chez le receveur celui-ci leur tient compte de ces bandes (...)"¹²⁾ - et tant pis pour ceux qui n'auraient pas pris soin de conserver les enveloppes.

Dès son entrée en vigueur, le nouveau système fit ses preuves. Le premier jour déjà, soit le 9 avril 1801, la comptabilité centrale qui sera méticuleusement tenue jusqu'au dernier jour de la République enregistre le timbrage de 62 tarots de Lucerne et de 186 as de pique de Berne. Toutes les cartes en usage et produites en Suisse allaient donc être enfin soumises à l'impôt. Aussi, pendant les deux ou trois premiers mois, on timbra avec beaucoup d'assiduité. Mais l'activité initialement fébrile se ralentit à nouveau: ni les fabricants et les marchands, ni les particuliers n'avaient encore de jeux à timbrer (ou ils ne craignaient plus d'être pris). L'administration réagit très vite à cette situation: elle fit savoir, le 28 août, qu'à partir du 20 septembre elle ne timbrerait plus que les feuilles entières présentées au nom de fabricants; elle n'accepterait plus de cartes isolées. Il fallait donc agir rapidement si, possédant encore des jeux terminés non timbrés, on ne voulait pas risquer l'infraction.

Dès lors nous passons à la **troisième** et dernière **phase** du droit de timbre helvétique (**octobre 1801 - mars 1803**). Malgré les turbulences politiques (retrait des troupes françaises, insurrections, "guerre des bâtons", fuite du Gouvernement de Berne à Lausanne, nouvelle entrée de troupes françaises, médiation et fin du régime), la machine fiscale tournait presque sans relâche, du moins pour ce qui est du droit sur les cartes à jouer. Or cette activité imperturbable du Bureau du timbre (elle ne fut interrompue que pendant l'insurrection du 16 septembre au 14 novembre 1802) présente un intérêt particulier pour nous puisque, en vertu du nouveau système, seuls les fabricants étaient encore taxés: de sorte que la comptabilité toujours aussi minutieuse - et heureusement conservée - nous fournit pour la première fois des données inestimables sur la répartition géographique de la production de cartes. Il est vrai que les cartiers, sentant eux-aussi la fin du Régime approcher, deviennent de plus en plus prudents et ne font plus timbrer que les quantités strictement nécessaires. Le nouveau système fiscal s'essouffait donc à son tour, victime des circonstances. Pourtant, le 19 février 1803, le Gouvernement confirma encore une fois les dispositions toujours en vigueur au sujet des cartes à jouer, mais souvent tournées au détriment de l'Etat. Etait-ce l'effet de ce rappel ? Le Bureau central du timbre n'a pas cessé de fonctionner jusqu'au 10 mars 1803, dernier jour de la République Helvétique, date à laquelle il timbra encore 216 cartes pour le Canton de Berne...

Dans notre aperçu descriptif, nous n'avons pas à dresser de bilan. Nous nous bornerons donc à quelques constatations finales:

- Comparons tout d'abord les deux systèmes (sur la base de quelques résultats cantonaux faute de résultats globaux pour la période des "coupons"):

| Canton | Coupons vendus en deux ans (1799-1800) | Cartes timbrées en deux ans (avril 1801 - mars 1803) |
|--------|--|--|
|--------|--|--|

12) Archives d'Etat Fribourg, Bureau du Timbre, No. 113, Fo. 78.

| | | |
|---------|------|------|
| Argovie | 5640 | 2538 |
| Baden | 4956 | 1069 |
| Bâle | 5622 | 3535 |
| Berne | 4572 | 7634 |

Il apparaît que le rendement du système du timbre humide n'était pas vraiment supérieur à celui de son prédécesseur. Vu la hausse des tarifs, les revenus s'équilibrent même sensiblement puisque les coupons ont rapportés (du moins dans ces quatre cantons) Frs. 1192.60 et les timbres humides Frs. 1069.36. Peut-être que pour les "bandes", introduites sur un terrain encore inexploité, la masse imposable était plus considérable que plus tard pour le timbre. Mais on se souviendra que les bandes n'étaient apposées que sur les enveloppes et concernaient donc seulement les jeux neufs alors que, initialement, même les jeux déjà "entamés" devaient être présentés au timbrage. Le système des "coupons" était donc moins mauvais que sa réputation; il semble donc que l'avantage du système "droit de timbre" est dû surtout à la mise en place mieux préparée d'une administration plus simple et plus efficace.

La statistique dont nous disposons pour la deuxième période (timbre humide) et le système appliqué à partir du 20 septembre 1801 nous permettent d'identifier les centres de production et de les comparer entre eux. Certes, à certains égards, ces chiffres confirment ce que nous savions déjà, à savoir l'importance prédominante de Fribourg et de Soleure (Mumliswil), suivis de la région lémanique (Nyon, Lausanne). Tous trois produisaient principalement, voire exclusivement, des cartes "françaises". Mais Fribourg fournit aussi près de la moitié de tous les tarots du pays alors que presque un quart des jeux produits à Mumliswil est aux couleurs "allemandes". On constatera encore la relative importance de Lucerne - où les cartes "allemandes" dominent très nettement - et de Lugano (nous aurons l'occasion d'y revenir). La modestie de la production de Berne et de Schaffhouse peut surprendre mais elle s'explique alors que nous ne savons encore presque rien sur la production, très modeste il est vrai, de Bellinzone et de Bade.

- Des près de 600'000 "bandes" imprimées, il n'en reste qu'une seule, oubliée plus ou moins par hasard dans un des innombrables dossiers des Archives fédérales à Berne. De même il ne subsiste aucun exemplaire des 167'616 jeux ayant été munis d'un tampon - du moins à notre connaissance. A ce stade, nous ne connaissons que les deux tampons conservés au Musée national de Zurich.

Le 10 mars 1803 la République Helvétique cessa d'exister - mais qu'en était-il du droit sur les cartes à jouer ? Le Bureau du timbre à Berne n'a sans doute plus apposé de timbres et les acheteurs de jeux refusèrent désormais à juste titre d'être taxés par un régime déchu. Toutefois, chez les fabricants il existait encore des stocks de jeux timbrés: aussi, les cartiers exigèrent-ils d'être remboursés afin de ne pas avoir à payer cette taxe de leur propre poche. En outre, ils ne voulaient plus régler les cartes déjà timbrées mais encore non-payées. Toutefois, le Bureau ne se laissa pas apitoyer: il ne renonça pas à ce qui lui était dû et ne remboursa pas davantage ce qu'il avait encaissé. Le 9 août 1803, le droit de timbre fut officiellement soumis à la compétence des Cantons par décision de la nouvelle Diète. On liquida enfin l'ancien

Bureau central et, malgré les revendications incessantes des cartiers, le 11 juillet 1804 ses comptes furent enfin bouclés et approuvés par la Diète.

Qu'allaient faire les Cantons ? La tendance générale était, nous l'avons déjà dit, d'effacer dans toute la mesure du possible les réminiscences "helvétiques" et de renouer avec le régime antérieur. C'est ainsi que les "Landsgemeinden" furent remises en place dans les Cantons de caractère plutôt rural et de tradition "démocratique": Uri, Schwyz, Unterwalden (Ob- et Nidwald), Glaris, Zug et Appenzell (Rhodes intérieures et extérieures); les Cantons à prédominance urbaine retrouvèrent leurs anciennes oligarchies aristocratiques (Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, Bâle, Schaffhouse et Zurich). L'influence helvétique est en revanche plus prononcée dans les nouveaux Cantons: détachés pour la plupart d'anciens Cantons ils furent obligés de créer rapidement et de toute pièce de nouvelles structures politiques et administratives (Saint-Gall, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud). Les Grisons, devenus Canton aussi en 1803 après avoir été rattachés à la République Helvétique, firent revivre leurs "Ligues" traditionnelles. Trois autres Cantons "nouveaux" qui n'avaient fait partie ni de l'ancienne Confédération ni de la République Helvétique viendront encore grossir les rangs dans quelques années, à savoir Genève, Neuchâtel et le Valais; du moins dans un premier temps, tous trois resteront fidèles à leurs traditions aristocratiques: Neuchâtel, par exemple, même devenue Canton suisse, resta Principauté du Roi de Prusse encore pendant quelques 35 ans...

Il va de soi que chaque Canton se dota de son propre régime fiscal. Toutefois, les caractéristiques de ces différents systèmes ne pouvaient pas dépendre uniquement de traditions mais devaient tenir compte aussi des besoins réels et de la situation financière laissée par les Républiques helvétique et ... française. Mais revenons-en à un dernier mot sur les droit de timbre cantonaux. Dans ce domaine, nous constatons en effet que, à l'exception de Schwyz, tous les cantons à Landsgemeinde de même qu'une majorité de Cantons "urbains", à savoir Lucerne, Zurich, Soleure et Schaffhouse, ont définitivement supprimé tout impôt sur les cartes à jouer. La plupart des autres l'ont également proscrit mais, faute d'autres ressources, l'ont réintroduit après quelques années (Neuchâtel a même attendu le 20ème siècle). Seuls 4 Cantons ont reconduit cet impôt de la République Helvétique sans interruption quoique généralement sous une forme plus ou moins retouchée; il s'agit de deux cantons "aristocratiques" dont les finances avaient particulièrement souffert (Berne et Fribourg) de même que deux Cantons nouveaux: Vaud et le Tessin. Ajoutons que le droit de timbre sera aussi bientôt réintroduit à Genève où il avait déjà une longue tradition et, bien plus tard, par le Valais. Enfin, rappelons que les deux Cantons "séparés" par la suite, Bâle-Campagne en 1833 et le Jura en 1974, n'ont jamais prélevé d'impôt sur les jeux de cartes.

Pour terminer, notons que les décisions cantonales d'introduire un droit de timbre sur les cartes dépendait peut-être d'une foule de considérations tant économiques que politiques, mais ne faisait apparemment aucun cas de la présence de fabricants dans le Canton: en effet, dans certains Cantons producteurs les cartes seront imposées (Fribourg, Vaud, Berne, Tessin), alors que dans d'autres elles ne le seront pas (Soleure, Schaffhouse, Lucerne). Est-ce un hasard si le seul Canton dans lequel une production a survécu figure parmi ces derniers ?...

Annexe: Cartes à jouer timbrées durant la période avril 1801 à mars 1803

| Canton | Type | 1801 | 1802 | 1803 | Total |
|------------|------|-------|-------|------|-------|
| Argovie | A | 115 | -- | -- | 115 |
| | B | 2423 | -- | -- | 2423 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Baden | A | 6 | -- | -- | 6 |
| | B | 501 | 96 | -- | 597 |
| | C | 466 | -- | -- | 466 |
| Bâle | A | 276 | -- | -- | 276 |
| | B | 3259 | -- | -- | 3259 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Bellinzone | A | 372 | -- | -- | 372 |
| | B | 1752 | 405 | -- | 2157 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Berne | A | 41 | -- | -- | 41 |
| | B | 6396 | 981 | 216 | 7593 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Fribourg | A | 2001 | -- | -- | 2001 |
| | B | 39750 | 12000 | -- | 51750 |
| | C | 18 | -- | -- | 18 |
| Léman | A | 28 | -- | -- | 28 |
| | B | 18501 | 11280 | -- | 29781 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Linth | A | -- | -- | -- | -- |
| | B | 58 | -- | -- | 58 |
| | C | 37 | -- | -- | 37 |
| Lugano | A | 463 | -- | -- | 463 |
| | B | 2192 | 2160 | -- | 4352 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Lucerne | A | 196 | 106 | -- | 302 |
| | B | 2390 | 751 | 442 | 3583 |
| | C | 2154 | 1996 | -- | 4150 |

| Canton | Type | 1801 | 1802 | 1803 | Total |
|--------------|------|--------|--------|---------|---------|
| Oberland | A | -- | -- | -- | -- |
| | B | 294 | -- | -- | 294 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Schaffhouse | A | 128 | -- | -- | 128 |
| | B | 703 | 144 | -- | 847 |
| | C | 3107 | -- | -- | 3107 |
| Sentis | A | 34 | -- | -- | 34 |
| | B | 873 | -- | -- | 873 |
| | C | 72 | -- | -- | 72 |
| Soleure | A | 424 | 60 | -- | 484 |
| | B | 15641 | 18609 | 20 | 34270 |
| | C | 9052 | 672 | -- | 9724 |
| Thurgovie | A | 2 | -- | -- | 2 |
| | B | 408 | -- | -- | 408 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Valais | A | 98 | -- | -- | 98 |
| | B | 563 | -- | -- | 563 |
| | C | -- | -- | -- | -- |
| Waldstaetten | A | 8 | -- | -- | 8 |
| | B | -- | -- | -- | -- |
| | C | 351 | -- | -- | 351 |
| Zug | A | -- | -- | -- | -- |
| | B | -- | 41 (?) | 109 (?) | 150 (?) |
| | C | -- | -- | 75 (?) | 75 (?) |
| Zurich | A | 90 | -- | -- | 90 |
| | B | 2029 | -- | -- | 2029 |
| | C | 181 | -- | -- | 181 |
| Total | A | 4282 | 166 | -- | 4448 |
| | B | 97733 | 46467 | 787 | 144987 |
| | C | 15438 | 2668 | 75 | 18181 |
| | ABC | 117453 | 49301 | 862 | 167616 |

A = Tarots B = As de pique C = As de grelot

Zur religiösen Auslegung des Kartenspiels (Ergänzung)

Die Hinweise zur religiösen Auslegung des Kartenspiels (vgl. die "Bulletins" Nrn. 2/1992 S. 16ff; 3/1992 S. 20 und 4/1992 S.21) hat zur Zusendung einer wertvollen Ergänzung geführt. Dem Autor sei für diesen aufschlussreichen Beitrag bestens gedankt. R.

Die Aufarbeitung des Schwank-, Legenden- und Liedstoffes vom Soldaten, der in der Kirche mit einem Kartenspiel ertappt wird und sich mit einer prima religiösen Ausdeutung der Kartenwerte und Figurenkarten aus der Affaire zieht, wurde schon 1901 vorgenommen. Der Autor Johannes Bolte hat in der "Zeitschrift für Volkskunde", Jg.1901, S.376 ff eine umfängliche Materialsammlung zu dieser Geschichte vorgelegt. Auf 30 Seiten sammelte er die Quellen aus Frankreich, England, Schweden, Dänemark, Deutschland, Holland, Spanien, Portugal, Italien und sogar aus Island. Das zeigt, daß es sich um einen sehr populären Stoff gehandelt hat, der in vielen Regionen und durch mehrere Jahrhunderte tradiert wurde. Bolte kommt zu dem Schluß, daß die ursprüngliche Quelle wohl in England zu suchen ist. Der Autor zeigt auch eine Variante der Geschichte, die als Vorläufer bekannt ist, in der ein Predigermönch die Rolle des Soldaten spielt. Bolte verweist auf: "Singer: Researches into the History of Playing Cards 1816, p.53/2. - Eine ähnliche Geschichte aus 'The Women's Advocate or the Fifteen real comforts of Matrimony' (1683) steht bei Chatto, Origin of playing cards, 1848, p.321."

Insgesamt führt Bolte die Zahlendeutung im Kartenspiel, auf Würfeln und der Stunden auf einen lateinischen Dialog des mittelalterlichen Gottesdienstes zurück, der zuerst in einer Motette des 1602 verstorbenen venezianischen Musikers Theodor Clinius in Liedform gebracht worden ist. Diese soll wiederum auf einen hebräischen Dialog "Echad mi jodea" des 15. Jahrhunderts zurückverweisen, der folgendermaßen beginnt:

"Eins wer weiss es? - Eins, ich weiss es.
Eins ist unser Gott im Himmel und aus Erden.
Zwei wer weiss es? - Zwei, ich weiss es.
Zwei sind des Bundes Tafeln,
Eins ist unser Gott im Himmel uns auf Erden."
(zitiert nach Bolte S.396)

Der Aufsatz ist reich an weiteren Literaturverweisen und Originalbeispielen, die für Interessenten sicher spannend zu lesen sind.

Werner Dukek
Deutsches Spielkarten-Museum, Leinfelden-Echterdingen

Jass : les femmes s'imposent

Sur les traces de Brunner et Dreifuss, les cartes se féminisent.

Exit les rois arrogants et leurs austères valets. Féminisées par des Zurichoises iconoclastes, les cartes suisses ont perdu leurs mâles atouts. Après un timide départ, le nouveau jass au féminin connaît, depuis l'accession d'une femme au Conseil fédéral, une vogue sans précédent. Et le premier gouvernement à majorité féminine de Berne ne fera sans doute qu'amplifier encore ce succès.

BIENNE (P.No.). « Depuis la fameuse bataille féminine pour le siège du Conseil fédéral, j'en vends dix fois plus qu'avant. » Ce constat de Mandu Stauffer, patron d'un commerce de loisirs à Bienne, témoigne du regain d'engouement pour le jass au féminin. Du coup, ses conceptrices du Frauenzogg de Zurich sont débordées par les avalanches de commandes : les premiers 20 000 exemplaires sont épuisés et il a fallu procéder à un nouveau tirage.

Ce jass insolite a commencé sa carrière helvétique au début de l'année dernière. Remodelées par l'artiste Susan Csomor, les cartes laissent les mâles sur le carreau : le roi cède sa place

à une reine un peu matrone et le valet cède la sienne à une amazone pulpeuse. Seule la dame reste la dame, évidemment. Mais elle perd son faciès dédaigneux pour prendre le visage d'une sémillante jeune demoiselle. Histoire d'éviter qu'un tel chambardement ne sème la confusion chez les joueurs, Susan Csomor a choisi d'utiliser des pictogrammes qui facilitent l'identification des cartes habillées. Il s'agit de la rose, de la couronne et de la hallebarde dont le symbole martial est, en définitive, la seule vraie concession à l'univers masculin.

Dans le sillage de son débarquement féminin sur le tapis vert, la conceptrice du jass en jupons, Mona Brühlhart, a bien failli bousculer aussi la hiérarchie. On était à deux doigts de détrôner l'as de son piédestal au profit de ces dames. Mais elle n'a pas osé se livrer à tel sacrilège : « **Une provocation, c'est déjà bien assez** », plaisante-t-elle. Sans doute Ruth Dreifuss et Christiane Brunner ne s'imaginaient-elles pas qu'elle allaient, malgré elles, donner un second souffle à cette ludique prise d'assaut d'un bastion mâle que l'on croyait imprenable.

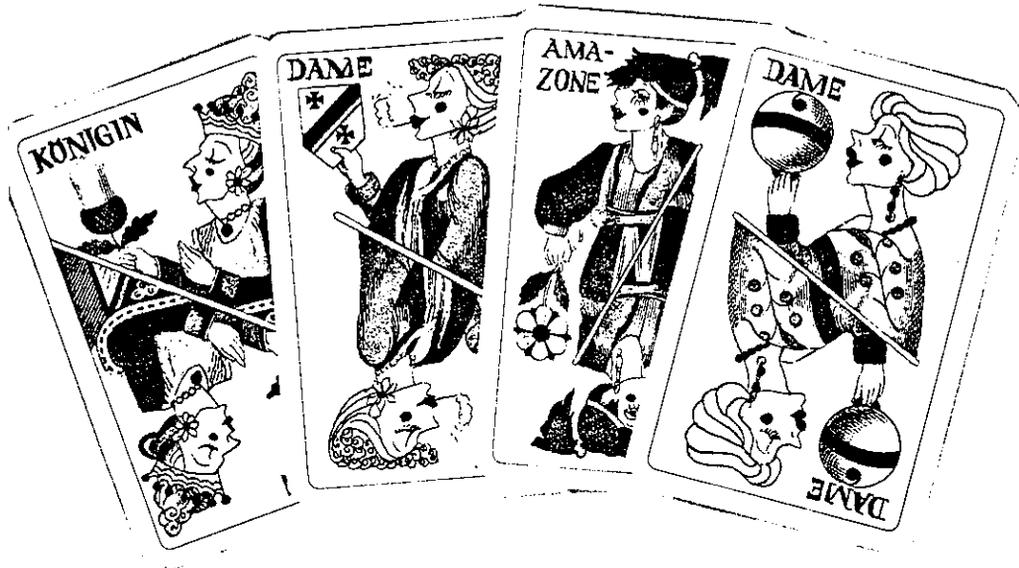
3 MAI 1993

Pierre NOVERRAZ

Ein neues Bild für die deutschschweizer Frauen - Jasskarten

Dieses Spiel "Fraue-Jass" ist beim Sekretariat der Cartophilia Helvetica zum Preis von Fr. 7.- zu beziehen.

Ce jeu extraordinaire est à vendre chez le secrétariat de Cartophilia Helvetica, Case postale 3037, CH-8201 Schaffhausen. Le prix: SFr. 7.-



NEUE KARTEN NOUVELLES CARTES

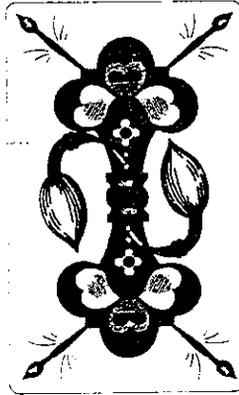
**AGM
AGMÜLLER**

CARDS JACOUARDS
TICKETS OFFSET

Ein Büro-Artikel - Spiel

Dieses Spezialspiel mit veränderter Vorderseite kann zum Preis von Fr. 7.50 (incl. Porto) beim Sekretariat der Cartophilia Helvetica, Postfach 3037, 8201 Schaffhausen, bezogen werden.

Ce jeu de Jass très particulier est à vendre chez le secrétariat de Cartophilia Helvetica, Case postale 3037, 8201 Schaffhausen. Le prix par jeu (affranchissement inclus): Sfr. 7.50.



Das Kartenspiel "I Ging"

Die 64 I GING -Karten , ausgeführt im klassischen Stil chinesischer Tuschmalerei, bieten einen Schlüssel zu den Schätzen chinesischer Weisheit. Die Karten wurden von Klaus Holitzka gemalt.

Zu beziehen ist dieses Spiel über das Sekretariat der Cartophilia Helvetica zum Preis von Fr. 32.-

On peut commander ce jeu de 64 cartes au prix de SFr 32.- chez le secrétariat de Cartophilia Helvetica, Case postale 3037, 8201 Schaffhausen.

Das I Ging oder "Buch der Wandlungen" ist zweifellos eines der ältesten und wichtigsten Weisheitsbücher und Orakel der Menschheit. Alle tiefen Gedanken und Erkenntnisse der chinesischen Philosophie sind in seine Weisheitslehre eingeflossen. Philosophen, Staatsmänner, Wissenschaftler und Wahrheitssucher haben über die Jahrtausende hinweg beim I Ging Rat, Weisheit und Selbsterkenntnis gesucht und gefunden.
(Aus der "Anleitung" des Kartenspiels I Ging)





Postanschrift: Ferd. Piatnik & Söhne, Postfach 79, A-1141 Wien

A-1140, Wien
Hütteldorfer Straße 229-31
Tel.: 0222 / 94 41 51
Fax: 0222 / 91 11 445
Tlx.: 1 32 4 57



Johann Nepomuk Hofzinsner (1806-1875) war ein genialer Erfinder wunderbarer Kartenkunststücke. Er wird im allgemeinen der Vater der Kartenkunst genannt.

Die Spielkartenfabrik Piatnik - bekannt als der Anbieter professioneller Zauberkarten - ist stolz, HOFZINSNER ZAUBERKARTEN - zusammengestellt nach alten Originalspielen von Magic Christian - neu zu präsentieren.

Die Packung enthält 3 x 55 Spielkarten (ein Standardspiel, ein Hofzinsner Trickspiel, ein Hofzinsner Verwandlungsspiel) sowie eine von Magic Christian zusammengestellte Anleitung und ist ab sofort lieferbar.

Nr. 2699 HOFZINSNER ZAUBERKARTEN



Ungarisches Ansichten Tarock

No. 2866

Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK



Wilhelm Tell Wilmoś

Salamon Antal, Kecskemet

No. 2867

Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK



Russisches Tiertarock

No. 2868

Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK



Deutsche Karten aus Rußland

No. 2869

Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK



Habsburger Tarock

No. 2868

Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK / Edizioni PIATNIK

Die Spielkartenfirma Piatnik hat eine lange Tradition in der Herstellung von Faksimile-Spielen. In der letzten Zeit sind eine ganze Reihe solcher Spiele neu auf den Markt gekommen, die unseren Mitgliedern vorgestellt seien.

Voranzeige

Kleine Ausstellung im Museum zu Allerheiligen, Schaffhausen:

Gründung der Spielkartenfabrik Hurter vor 200 Jahren

Vor 200 Jahren erschien in der "Schaffhauser Post- und Ordinari Zeitung" das Inserat eines gewissen David Hurter, der sich für Buchbinder-Arbeiten empfahl. Es scheint das Eröffnungsinserat der spätern Spielkartenfabrik David Hurter zu sein. Aus diesem Anlass wird im Museum zu Allerheiligen in Schaffhausen am 22. November 1993 eine kleine Ausstellung eröffnet, die einen kurzen Ueberblick über die Geschichte dieser Firma geben wird. Dass dabei auch die Spielkarten ausgestellt werden, die bei Hurter fabriziert wurden, versteht sich von selbst.

Alex 1928

L I T E R A T U R

Ausstellungskatalog "Spielkarten, ihre Kunst und Geschichte in Mitteleuropa"
Graphische Sammlung ALBERTINA Wien 1974
F. Koreny, D. Hoffmann, P.F. Kopp (CH-spiele) u.a., 256 Seiten, zahlr. Fotos
ungebraucht / Preis auf Anfrage.

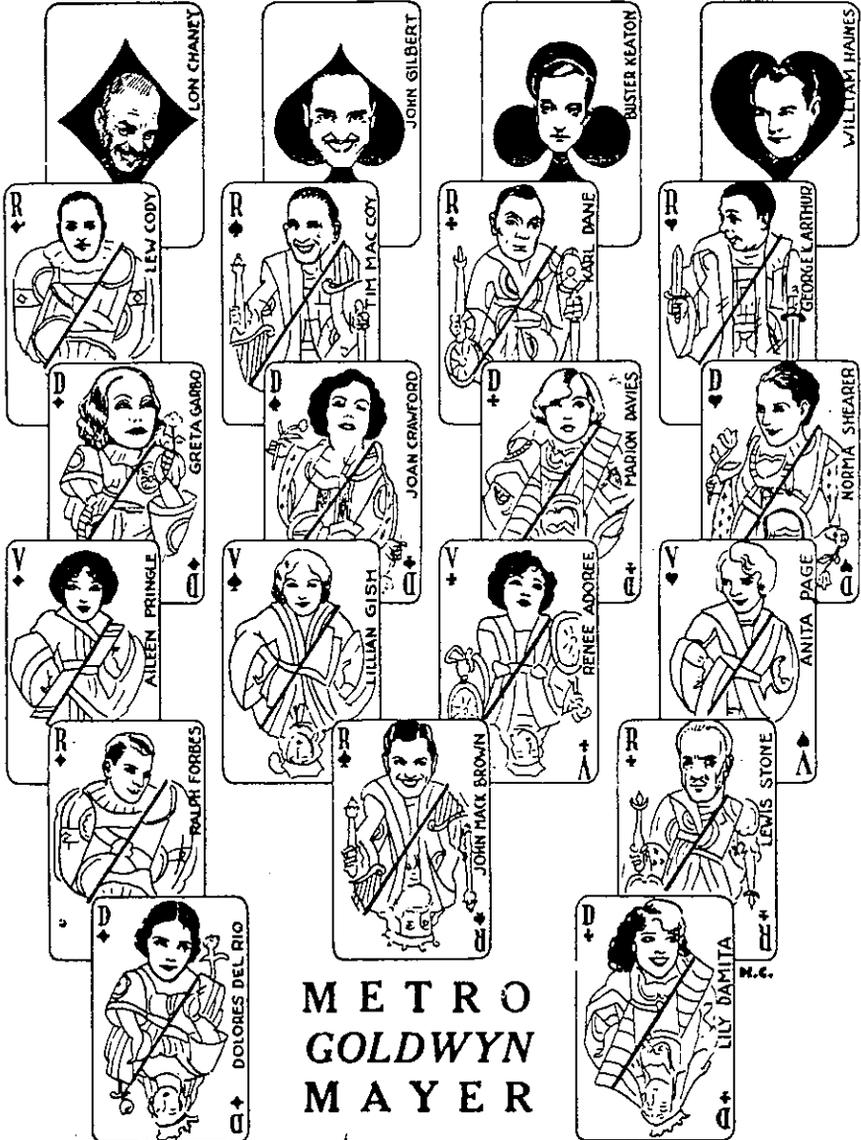
Geschichte auf Spielkarten 1789-1871
116 Kartenspiele in ihren historischen
und kulturgeschichtlichen Zusammen-
hängen von der Französischen Revolution
bis zur Gründung des Deutschen Reiches;
Ausgabe 1987.

D. Hoffmann, M. Dietrich & Th. Depaulis
338 Seiten, zahlr. Abbildungen.
Ausstellung "Baden und Württemberg im
Zeitalter Napoleons"
ungebraucht / Preis auf Anfrage.

Ed. SALZMANN, Postfach 1521, 3072 Oster-
mundigen 1 / Tf 031 9310512

LES
CARTES

QUI
GAGNENT



METRO
GOLDWYN
MAYER